

## Règlement de sélections pour les 49<sup>es</sup> Championnats du monde à Vichy

Seuls les joueurs de **nationalité suisse**, affiliés à la FSSc ou à une fédération étrangère, peuvent représenter la Suisse lors des épreuves Elite duplicate et classique.

### 1. Critères de sélection

#### 1.1. Elite duplicate – catégories adultes

Sont sélectionnés d'office dans les catégories adultes :

1. les joueurs sélectionnés hors quota. Ces joueurs sont :
  - a. les anciens champions du monde Elite toutes catégories,
  - b. les champions du monde Elite en titre par catégorie,
  - c. les cinquante premiers joueurs du classement international arrêté au 31 mai 2021.

Sont ensuite sélectionnés parmi les joueurs adultes :

2. les n joueurs dans chaque catégorie adulte (E, S, V, D), non déjà sélectionnés par le point 1.1.1, les mieux classés au classement international FISF arrêté au 31 mai 2021 :
  - a. en catégorie Espoir : 3 titulaires et 1 remplaçant,
  - b. en catégorie Senior : 10 titulaires et 3 remplaçants,
  - c. en catégorie Vermeil : 8 titulaires et 3 remplaçants,
  - d. en catégorie Diamant : 3 titulaires et 1 remplaçant.

#### 1.2. Elite duplicate – catégories jeunes

La catégorie Cadet regroupe l'ensemble des joueurs Cadet et plus jeunes.

Sont sélectionnés d'office dans les catégories jeunes :

1. les joueurs sélectionnés hors quota (critères identiques à ceux des adultes, cf. point 1.1.1.)

Sont ensuite sélectionnés dans les catégories Junior et Cadet :

2. les n joueurs, non déjà sélectionnés par le point 1.2.1, les mieux classés au classement suisse des jeunes, pris sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021 et arrêté au 31 mai 2021 :
  - a. en catégorie Junior : 6 titulaires et 1 remplaçant,
  - b. en catégorie Cadet : 4 titulaires (dont 2 joueurs au moins provenant des catégories Benjamin ou Poussin/Mini-poussin) et 1 remplaçant.

Les joueurs sélectionnés dans les catégories jeunes doivent remplir cumulativement les critères suivants :

- a. avoir atteint respectivement 80% et 70% au classement suisse des jeunes, pris sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021 et arrêté au 31 mai 2021, sauf les Juniors qui étaient Cadets lors de la saison 2019-2020 et avaient atteint 70% au classement des jeunes au 31 mars 2020 (70% au 31 mai 2021 suffira),
- b. avoir aidé au tournoi organisé par les jeunes (24 avril 2021). La CJ est compétente pour traiter d'éventuelles demandes de dérogation,
- c. avoir participé à au moins 5 tournois du classement suisse des jeunes. Seront pris en compte : les 3 meilleurs tournois homologués, dont au moins 1 sur la saison 2020-2021, la meilleure partie Jeune et le championnat suisse des jeunes (9 mai 2021) – à défaut celui de 2020.

### 1.3. Elite classique – toutes catégories

Sont titulaires les 4 joueurs de nationalité suisse les mieux classés au Championnat suisse de Scrabble classique (23 mai 2021). Sont considérés comme remplaçants, les 2 joueurs suisses, non déjà sélectionnés, les mieux classés au classement international FISF de Scrabble classique, arrêté au 31 mai 2021.

## 2. Aides financières

La finance d'inscription aux épreuves Elite duplicate et classique est prise en charge par la FSSc pour tous les joueurs.

Les titulaires qui déclinent leur sélection, les remplaçants non appelés à remplacer un titulaire, les candidats non retenus, ainsi que tout joueur n'ayant pas effectué au moins trois activités sur la période 1<sup>er</sup> septembre 2019 - 31 mai 2021 [*période prolongée à cause de la situation sanitaire*] (deux pour les catégories C, J et D), ne reçoivent aucune aide financière.

### 2.1 Elite duplicate – catégories adultes (Espoirs, Senior, Vermeil et Diamant)

Les participants à l'épreuve duplicate reçoivent une aide financière de 150 francs.

### 2.2 Elite duplicate – catégorie jeunes (Cadet, Jeune)

Les participants jeunes à l'épreuve duplicate ayant satisfait le critère de sélection reçoivent une aide financière variable, d'après le classement suisse des jeunes arrêté au 31 mai 2021, comme suit :

- |  |      |
|--|------|
| a. 1 <sup>er</sup> Junior et 1 <sup>er</sup> Cadet au classement suisse des jeunes :                                   | 85 % |
| b. 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Junior et 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> Cadet au classement suisse des jeunes : | 75 % |
| c. 4 <sup>e</sup> Junior et 4 <sup>e</sup> Cadet au classement suisse des jeunes :                                     | 50 % |
| d. tout autre Junior et Cadet au classement suisse des jeunes :  | 25 % |

Le 100% correspond à la prise en charge intégrale du voyage et du séjour.

**Remarque** : une fois attribuées, les aides financières ne varient plus suite à un désistement ou pour toute autre raison, même en cas de force majeure.

### 2.3 Elite classique – toutes catégories

Les participants à l'épreuve classique reçoivent une aide financière de 150 francs.

**Remarque** : si un joueur est sélectionné à la fois en duplicate et en classique, il cumule les aides financières prévues par le présent règlement.

## 3. Diffusion de la sélection et procédure

La sélection est diffusée sur le site Internet jusqu'au 31 mai 2021, soit une semaine après le championnat suisse de scrabble classique. Les sélectionnés et les remplaçants sont avisés par courrier dans le même délai par le secrétariat du Comité FSSc.

### 3.1 Désistements (Duplicate)

Si un sélectionné ou un remplaçant sait qu'il ne participera pas à l'épreuve Elite des Championnats du monde, il doit impérativement en informer le secrétariat du Comité FSSc par écrit, dans un délai de 10 jours après l'annonce de sa sélection.

**Remarque** : les titulaires et remplaçants de première série ne peuvent en aucun cas décliner leur sélection pour prendre part au tournoi open.

### 3.2 Remplacements

En cas de désistements, les remplaçants complètent la sélection. Si un remplaçant convoqué sait qu'il ne participera pas à l'épreuve Elite des Championnats du monde, il doit impérativement en informer le secrétariat du Comité FSSc par écrit au plus tard 10 jours après l'annonce de sa sélection pour que celui-ci puisse convoquer les remplaçants suivants.

### 3.3 Candidatures spontanées

Les candidatures de joueurs n'étant ni sélectionnés et ni remplaçants, seront étudiées, selon leur type, par la CCT, la CJ ou le responsable du Scrabble classique en Suisse, en collaboration avec le Comité FSSc.

Elles sont à adresser par écrit dans un délai de 10 jours après la diffusion de la sélection au secrétariat de la FSSc ([secretariat@fssc.ch](mailto:secretariat@fssc.ch)).

## 4. Cas non prévus

Le Comité FSSc se réserve le droit de trancher tout cas non prévu par le présent règlement.

**ATTENTION** : En raison de la situation sanitaire, certaines données pourraient être modifiées d'ici fin mai. Le nombre de sélectionnés et le montant des subventions, par contre, sont définitifs – sauf éventuelles décisions prises par la FISF concernant les quotas.